

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 11 janvier 2024, à 8 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

M. Gilbert Grenier est absent.

Caroline Tremblay, greffière-trésorière adjointe, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – projet de réaménagement du quadrilatère récréatif;
- demande d'autorisation auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec relativement à la mise à niveau des sentiers du Boisé du Cap.

21-01-2024

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) – PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU QUADRILATÈRE RÉCRÉATIF :

Attendu que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 798 310.52 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 350 000 \$;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une de ses représentantes à signer cette demande;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin, appuyé par Mme Anne-Marie-Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur,

reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que Mme Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

22-01-2024

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA MISE À NIVEAU DES SENTIERS DU BOISÉ DU CAP:

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard désire obtenir l'autorisation d'utiliser une section du lot no. 6 425 511 du cadastre du Québec à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'implantation de sentiers pédestres;

Attendu que la Municipalité recherche par cette autorisation à bonifier les aménagements existants et à ajouter des sentiers pédestres près du cœur de son village;

Attendu que ces améliorations permettront aux habitants de la municipalité et aux gens de l'extérieur de venir profiter du boisé et d'admirer les points de vue s'y trouvant;

Attendu qu'il s'agit du seul emplacement aussi près du noyau urbain qui permet l'accès à un boisé et à des points de vue sur le paysage de la municipalité;

Attendu que les sentiers pédestres seront situés sur un lot boisé appartenant à la municipalité, et ce à proximité du périmètre urbain;

Attendu que trois élevages se trouvent dans un rayon d'un kilomètre du site;

Attendu que les sentiers pédestres ne constituent pas un immeuble protégé et par conséquent n'apportent pas de contraintes supplémentaires aux activités agricoles environnantes et ne vient pas compromettre les possibilités d'expansion des entreprises agricoles environnantes;

Attendu que les sols du site visés par la demande affichent un potentiel de classe 3 et 4 présentant des facteurs limitatifs assez sérieux;

Attendu que cet aménagement n'aura pas d'incidence sur l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

Attendu que la ressource sol de la municipalité et de la région n'est pas touchée par cette demande;

Attendu que cette demande n'implique aucun morcellement de terres agricoles;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard ne se trouve pas dans une agglomération de recensement ou dans une communauté métropolitaine;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard ne se trouve pas dans la région métropolitaine de recensement de Québec;

Attendu que la réalisation des sentiers pédestres correspond aux orientations locales, régionales et québécoises et aux besoins des citoyens;

Attendu que le projet est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard demande à la CPTAQ une autorisation d'utilisation à des fins non agricoles, soit pour l'implantation de sentiers pédestres, sur une section du lot no. 6 425 511 du cadastre du Québec.

Que les pièces justificatives soient annexées à la présente et font partie intégrante de ladite résolution.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard autorise une dépense de 342 \$ afin de couvrir les frais d'ouverture de dossier à la CPTAQ.

Francis Gagné, maire

Caroline Tremblay, greffière-trésorière adjointe

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Caroline Tremblay, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Caroline Tremblay, greffière-trésorière adjointe